

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE LA CONSTRUCTION

DECRET N° 82/603 du 23/6/1980  
/MTPC/RNTP

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE  
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES  
TRAVAUX PUBLICS

portant titularisation et nomination  
des Ingénieurs stagiaires des cadres  
de la catégorie A hiérarchie I des  
Services Techniques (Travaux Publics)  
au titre de l'année 1980.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

---:---:---:---

VISAS:

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 15/62 du 03/02/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n°2087/FP du 21/06/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté 60/90 du 03/03/60 fixant/statut commun des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
- Vu le décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 03/02/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62/198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
- Vu le décret 63/81 du 26/03/63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires;
- Vu le décret 65/170 du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret n°80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimis des membres du Gouvernement;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire du 10 Novembre 1981;

DG/RNTP.-

DFP.-

DB.-

DCF.-

DECRETE

Article 1er.- Sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur grade indice 830, les Ingénieurs stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent (avancement 1980).

- NIATY-MOUAMBA Maurice p/c du 24/10/80, R.N.T.P. BRAZZAVILLE ✓
- TOMANITOU Georges p/c du 20/02/80, R.N.T.P. BRAZZAVILLE. ✓
- BIZIKI Jean-Dieudonné p/c du 12/09/80, Direction de l'Energie et Carburant à BRAZZAVILLE. ✓
- NGOMA-NZAOU Albert p/c du 20/11/80, R.N.T.P. BRAZZAVILLE.

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23 Juin 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Travaux  
Publics et de la Cons-  
truction

Le Ministre des Finances

Commandant Benoit MOUNDELE-NGOLLO.-

ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C. ....	1
S.G.C.M/B.C. ....	3
M.T.P.C. ....	2
D.F.P. ....	9
D.C.F. ....	2
D.E.C. ....	2
DG./RNTP ....	25
Dossiers ....	18
D.B. ....	2
Intéressés ....	4